

**Compte-rendu**  
**De la séance du Conseil Municipal de la**  
**Commune de GUEBERSCHWIHR**  
**13 janvier 2020**

Le treize janvier deux mille vingt à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le six janvier deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des séances de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Roland HUSSER, Maire.

**Présents à l'ouverture de séance** M. Roland HUSSER, Maire, M. Rémy GROSS, M. François MAURER, Mme Caroline PICOU-NOLL, adjoints au Maire.  
Mme Caroline GUIDICELLI, Mme Sylvie JAEGGY, Mme Marit RINNE, conseillères municipales ; M. Sylvain COSMO, M. Frédéric DUCASTEL, M. Eric LICHTLE, M. Didier MAURER, M. Georges SCHERB, M. Frédéric SELIG, M. Jean-Marc VOGT, conseillers municipaux.

**Ont donné procuration** : M. Vincent WASSMER, conseiller municipal, à M. Frédéric DUCASTEL, conseiller municipal.

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le Conseil Municipal peut délibérer de façon valide.

#### **Ordre du jour**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 09 décembre 2019
3. DPU
4. Subvention maisons anciennes
5. Subvention maisons anciennes
6. Brigades vertes : dotation de l'arme de défense individuelle
7. Association prévention routière : demande de subventions
8. Divers

#### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Mme Caroline PICOU-NOLL, adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance et propose Mme Juliette GIRARDOT, secrétaire de mairie, comme secrétaire auxiliaire.

**VU** l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 ;

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :**

Désigne Mme Caroline PICOU-NOLL, adjointe au Maire, secrétaire de séance,  
Désigne Mme Juliette GIRARDOT, secrétaire de mairie, secrétaire de séance auxiliaire.

#### **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2020**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler quant au procès-verbal du 14 octobre 2019.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Approuve le procès-verbal du 09 décembre 2019.

### **3. Droit de préemption urbain**

La Commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner de bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme. Cette demande concerne la vente d'un appartement à usage d'habitation et de sa cave, situé 41 rue Basse, (section 2 parcelle 121), appartenant à M. Jean SIEGEL. M. Frédéric GUHMANN, résidant à Gamsheim (Bas-Rhin), est l'acheteur. Maître Sébastien CAPARVI, notaire à Ensisheim, est chargé de l'exécution de la vente du bien.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :**

DÉCIDE

de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain pour le bien précité.

### **4. Subvention maisons anciennes**

M. Marcel HERTZOG a déposé un dossier de déclaration préalable de chantier en date du 06 septembre 2019, pour un ravalement de façade. Ce dossier a été accepté le 07 octobre 2019 par arrêté municipal.

Les travaux ont coûté 22 986.91 € : M. HERTZOG a présenté la facture acquittée en mairie.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 juillet 2014 accordant une aide financière pour la restauration des maisons anciennes,

Vu la demande de subventions émise par M. Marcel HERTZOG,

Vu le dépôt d'un dossier complet de déclaration préalable de chantier, approuvée par arrêté en date du 07 octobre 2019,

Vu la communication par M. Marcel HERTZOG d'une facture acquittée correspondant au chantier,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :**

DECIDE

D'attribuer à M. Marcel HERTZOG une subvention correspondant à 10% du montant total des travaux subventionnables, à savoir : 2298.69 € TTC.

Cette dépense sera imputée au compte 6574.

### **5. Subvention maisons anciennes**

M. Frédéric SELIG a déposé un dossier de permis de construire en date du 11 juin 2019 pour la réhabilitation d'une grange.

Les travaux intègrent la rénovation de la charpente et de la couverture du garage : le montant de ce champ de dépense est de 40 091 €.

La facture acquittée des travaux a été adressée à la mairie en date du 10 décembre 2019.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 21 juillet 2014 accordant une aide financière pour la restauration des maisons anciennes,

Vu la demande de subventions émise par M. Frédéric SELIG,

Vu le dépôt d'un dossier complet de permis de construire, accordé par arrêté en date du 12 août 2019, Vu la communication par M. Frédéric SELIG d'une facture acquittée correspondant au chantier,

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :**

DECIDE

D'attribuer à M. Frédéric SELIG une subvention de 3500 €, correspondant au montant plafonné décidé, Cette dépense sera imputée au compte 6574.

## **6. Dotation de l'arme de défense individuelle des Gardes Champêtres de la Brigade Verte du Haut-Rhin**

Rapporteur : M. François MAURER

Le syndicat regroupe aujourd'hui 327 communes haut-rhinoises et 2 bas-rhinoises. Les missions des agents des brigades vertes sont très étendues : des services sont régulièrement exercés en corrélation avec d'autres forces de police (gendarmerie, douanes, polices municipales, agents ONF).

Parmi ces différents corps, les agents des brigades vertes sont les seuls à ne pas être armés.

Les garde-champêtre disposent depuis 2016 de gilets pare-balles, dotation mise en place lorsque les brigades vertes ont été associées au dispositif de sécurité de la surveillance des marchés de Noël. Ils sont munis du bâton de défense, de menottes, et d'une bombe lacrymogène.

La dotation d'une arme de défense individuelle est aujourd'hui sollicitée. Les arguments évoqués sont notamment que :

Les garde-champêtres interviennent, au même titre que les policiers municipaux, nationaux et gendarmes, sur des interventions pouvant s'avérer dangereuse. Il s'agit de protéger leur vie et celle des tiers ;

Ils assurent de plus en plus le service d'ordres de manifestations sportives, festives, de marchés de Noël... Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le renforcement de l'armement des policiers municipaux et des gardes-champêtres est rendu nécessaire ;

La dotation de l'arme de défense individuelle des agents des brigades vertes est un cependant un sujet qui suscite un débat : le Préfet du Haut-Rhin n'envisage aucune possibilité sans l'avis favorable de l'ensemble des communes adhérentes au dispositif.

Le Président précise dans son courrier que les agents seront soumis, préalablement à l'armement, à une visite médicale auprès du médecin de prévention, une consultation auprès d'un médecin-psychiatre et une formation théorique et pratique avec délivrance d'attestation d'habilitation. Le Président du Syndicat délivrera ensuite l'autorisation de port d'armes à chaque agent, et le Maire, en qualité d'officier de police judiciaire, nommera par voie d'arrêté chaque agent individuellement pour lui permettre d'évoluer armé sur le ban communal.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'utilité de cette dotation.

**Le Conseil municipal, à 2 voix contre, 2 abstentions et 11 voix pour, après en avoir délibéré :**

DECIDE

D'approuver l'armement des gardes champêtres.

## **7. Association prévention routière : demande de subventions**

L'association Prévention Routière œuvre depuis 1949 auprès des usagers de la route en menant des animations de sensibilisation destinées à changer les comportements et à accompagner les enfants dans la découverte des espaces de mobilité (routes, pistes cyclables, trottoirs...)

Ces animations sont menées par des bénévoles et l'équipe administrative de l'association. Afin de pouvoir pérenniser ses activités, l'association sollicite une aide financière à hauteur de 50 €.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :**

DECIDE

D'accorder une subvention de 50 € à l'association Prévention Routière

De prévoir la somme au budget primitif 2020

## **8. Divers**

Remerciements de l'APALIB/APAMAD pour l'attribution de la subvention 2020

Nouveau lieutenant de Louveterie et tirs de nuit du 01/01/2020 au 14/04/2020

M. Antoine DURI a été nommé référent par arrêté préfectoral. Les sangliers causent aujourd'hui de nombreux dégâts. Si le phénomène s'amplifie, des tirs de nuit pourront avoir lieu, sous sa direction.

Modification du bureau de l'Association des Jeunes Sapeurs-pompiers des Trois Châteaux

En marge de l'Assemblée Générale des JSP des Trois Châteaux du 10 Novembre 2019, le comité de l'association s'est réuni le 19 Décembre 2019 afin d'élire un nouveau bureau.

Lionel FROMONT, Président depuis 2 ans, a souhaité s'investir sous une autre forme dans la structure mais également dans le corps d'Husseren-les-Châteaux, il ne s'est donc pas représenté à ce poste. Quentin FREUDENREICH, Trésorier-Adjoint, ne s'est pas non plus représenté.

Le bureau suivant a donc été élu :

**Président** : Stéphane SCHULLER, Sapeur-Pompier Volontaire à VOEGLINSHOFFEN

**Vice-président** : Christophe HABERKORN, Sapeur-Pompier Volontaire à HERRLISHEIM-PRES-COLMAR

**Trésorier** : Jérémy HAUMESSER, Sapeur-Pompier Volontaire à VOEGLINSHOFFEN

**Trésorier adjoint** : Lionel FROMONT, Sapeur-Pompier Volontaire à HUSSEREN-LES-CHATEAUX

**Secrétaire** : Marie WISSLER, Sapeur-Pompier Volontaire à HUSSEREN-LES-CHATEAUX

**Secrétaire-adjoint** : Thomas JEAGGY, Sapeur-Pompier Volontaire à GUEBERSCHWIHR-HATTSTATT

Qualité de l'eau de Gueberschwihr

Le bilan de l'ARS très positif. Le baryum, qui posait parfois problème, est en-dessous de la norme (0,596 mg/L)

Rachat de la Demeure d'Hôtes « Villa Lumière » à Goult

Le Conseil municipal est informé que des tarifs préférentiels aux proposés aux habitants de Gueberschwihr dans le cadre du jumelage avec Goult.

Information générale sur la suppression de la taxe d'habitation

La documentation de la DGFIP est remise à l'ensemble des conseillers municipaux.

Fibre optique

Des questions sont posées quant à la mise à place définitive de la Fibre à Gueberschwihr. Monsieur le Maire répond que la signature d'une « convention façade » a été demandée à de nombreux propriétaires en vue d'installer des répartiteurs sur leurs façades, et que certains habitants ont exprimé des réticences, pénalisant ainsi leur voisinage. Par conséquent, certains quartiers ne sont pas encore raccordés, le temps de trouver une solution de substitution. M. Rémy GROSS, 1er adjoint, sera bientôt en réunion sur site avec un responsable de Rosace pour évoquer et résoudre ces derniers soucis et organiser une réunion d'information pour la population.

Du point de vue des finances, il reste à la charge de la commune 150 € par raccordement, lesquels sont déjà prévus au budget 2020, soit environ 75 000 €, avec un fonds de concours de Communauté de Communes PAROVIC à hauteur de 20% après paiement de la facture.

Il est signalé que des câbles sont encore apparents au sol rue de Saint Marc : l'entreprise TPV doit intervenir afin d'enterrer les réseaux.

Horaires de travail des viticulteurs

Une question est soulevée quant à la réglementation sur les horaires de travail des viticulteurs. En effet, des travaux viticoles bruyants ont été réalisés le 1er janvier à 8h. Réponse est donnée qu'un arrêté municipal règle effectivement le bruit dans la commune, et qu'une interdiction a lieu les dimanches et jours fériés.

#### PLU : réponse à un courrier

Une question est posée quant au courrier adressé à chaque conseiller par le propriétaire et le locataire d'une parcelle dans la zone 2 Au faisant l'objet d'une modification du PLU. Au dernier Conseil municipal, il avait en effet été décidé qu'une réponse serait rédigée au nom des conseillers.

La rédaction de la réponse a été différée, car il y a eu une intervention au SCOT avec copie au Conseil départemental par les mêmes personnes. La réponse écrite appropriée sera toujours soumise à tous les conseillers municipaux.

#### Crémation des sapins

M. Frédéric SELIG, vice-président de l'Amicale des sapeurs-pompiers, évoque la crémation des sapins du 10 janvier : tout s'est bien passé, mais il trouve décevant que des poutres, du gazon et des déchets verts aient été retrouvés dans le feu. Il déplore ce comportement et demande à ce que l'an prochain, un appel au civisme soit réalisé par la commune en amont de la manifestation.

#### Déchets sauvages en forêt

M. VOGT demande si réponse a été faite au courrier adressé par la commune au contrevenant. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue en mairie.

#### Arrêté sur les zones de non traitement

Un arrêté applicable au 1er janvier 2020 relatif aux zones de non-traitement est paru, précisant notamment les distances à respecter par rapport aux habitations selon la dangerosité des produits utilisés. Le dossier de presse sera transmis à tous les conseillers.

#### Palettes devant la cave coopérative

Le volume de palettes déposées devant la Cave coopérative à l'entrée du village a considérablement diminué, suite à une vente. Le problème de stockage des palettes restantes n'en est pas résolu pour autant.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet de la Commune :

<http://www.gueberschwihr.alsace>

Clôture de la séance à 21h05

